

## Les associations, vecteur de cohésion et d'innovation sociale

Acteurs du lien social, espaces de dialogue, d'échanges et d'actions, les associations à Toulouse, comme partout en France, occupent une place essentielle. Toute association repose sur un droit fondamental du citoyen, institué par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 : l'entière liberté de s'associer. L'équilibre d'une association repose ainsi sur la participation de ses membres à ses activités ainsi que sur le plaisir que procure en retour cette participation et cet investissement.

Engagées pour faire face aux défis sociaux, environnementaux, culturels, économiques et politiques de notre époque, les associations constituent des acteurs de premier ordre pour accompagner le changement social et prendre part à la construction d'un avenir plus juste, plus solidaire tout comme à l'émergence d'une ville bienveillante. Le *Manifeste pour un Mouvement associatif* résume bien la nature et le rôle si singuliers des associations :

En permettant de réussir à plusieurs ce qui est hors de portée seul, les associations offrent la capacité de dire et faire ensemble. Par les rencontres qu'elles provoquent,

elles aident à sortir des carcans sociaux ou culturels. Par les liens de coopération qu'elles instituent, elles stimulent l'intelligence collective et l'engagement. En offrant une alternative au chacun pour soi, les associations, fortes de l'engagement bénévole de millions de personnes, n'opposent pas individu et collectif. Elles construisent une société solidaire qui fait une place à chacun.

### **Les associations, actrices de la transformation sociale, écologique et économique**

Un peu partout, des initiatives associatives et citoyennes se développent, pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et pour la transition écologique. Réalisées par des citoyens en comptant sur leurs propres forces, sans ou avec très peu de moyens publics, de façon plus autonome que par le passé, ces actions sont porteuses de lien social, de lutte contre les discriminations, d'éducation citoyenne ou de démocratie partagée. Mises bout à bout, elles constituent un projet de société beaucoup plus large. À travers la multiplication des actions porteuses d'alternatives et la transition, ce sont d'autres raisons de vivre et d'agir qui apparaissent.

Autour d'elles, des liens se développent, un nouveau tissu social local surgit. Elles contribuent à libérer les habitants de l'indifférence consumériste, à forger une identité commune, à mobiliser les énergies. L'aspiration au bien commun dont les associations sont porteuses tend à recomposer les pratiques humaines dans les domaines les plus variés, à toutes les échelles individuelles et collectives, aussi bien pour ce qui concerne la vie quotidienne que la réinvention de la démocratie, l'urbanisme, les transports, la vie des quartiers, la création artistique, l'accès à la culture, etc.

## Les associations humanisent l'économie

Les associations ont aussi pour caractéristiques de détecter les besoins émergents de la société et de commencer à y répondre spontanément. Elles présentent ainsi une utilité sociale complémentaire à celle des politiques publiques. Expérimentant des solutions concrètes là où s'expriment les manques et les envies, explorant tous les terrains avec créativité, les associations savent identifier les besoins de la société et y apporter des réponses sociales et économiques pertinentes. Productrices de richesses sans être animées par le profit, les associations sont des acteurs de premier plan au service d'une économie plus durable, plus respectueuse des femmes et des hommes, plus soucieuse de l'environnement.

Pour autant, il serait restrictif de réduire les associations à des acteurs économiques, et dangereux de considérer que les politiques publiques devraient accompagner la marchandisation du fait associatif. Il s'agit de mettre en avant les richesses que constituent les apports associatifs à la définition du bien commun et de l'intérêt général.

## Les associations stimulent la démocratie

Grâce à leur contact direct avec la population, les associations peuvent apporter une expertise citoyenne de proximité utile à l'élaboration des politiques publiques, et ce, en des matières aussi diverses que l'urbanisme, le logement ou encore les transports en commun. Ce rôle important en matière de démocratie est d'ailleurs souligné par le *Manifeste pour un Mouvement associatif* :

Écoles de la démocratie, les associations développent le sens de la responsabilité et stimulent l'esprit critique. Lieux d'expressions citoyennes, elles savent transformer

les indignations et les aspirations individuelles en réalisations collectives. Capables de défendre des causes dans l'espace public, elles font avancer les droits et exercent une irremplaçable vigilance.

Pourtant, dans le contexte institutionnel et économique actuel, les associations sont confrontées à de nombreux défis.

*Le défi des financements*

Le financement des associations est par nature hybride : il est composé de ressources publiques comme de ressources privées. Sans oublier que certaines associations vivent aussi par la mobilisation de fonds propres. Néanmoins, face à la raréfaction de l'argent public, les associations doivent inventer de nouveaux modes de fonctionnement pour s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique, de plus en plus mouvant.

La tâche est d'autant plus ardue que l'évolution constante des politiques publiques pénalise la visibilité financière offerte aux associations sur le moyen et le long terme. Or, il faut parfois du temps pour mener à bien un projet associatif.

*Le défi de la gouvernance*

La gouvernance des associations peut être source de difficultés. Pour partie, cela provient de la complexité croissante de la gestion associative, nécessitant toute une palette de compétences et savoir-faire, demandant un investissement personnel de plus en plus important.

Cette situation entraîne une crise de l'engagement, avec un non-renouvellement des cadres associatifs qui, à terme, sera préjudiciable au secteur.

*Le défi du bénévolat*

Le bénévolat est un atout majeur pour les associations. Le niveau d'engagement bénévole se maintient, mais a évolué. Les bénévoles montrent souvent leur frustration de se trouver assignés à des tâches perçues comme ingrates faute d'avoir rencontré un « management » efficace du bénévolat par les cadres dirigeants. La mobilité professionnelle - et donc géographique - croissante sur le marché du travail explique également des engagements plus ponctuels. Un enjeu fort de formation des bénévoles, dirigeants ou non, se fait sentir, pour s'adapter aux normes qui évoluent et aux compétences qui s'affinent.

**Le saviez-vous ?**

55 % des associations déclarent les financements publics comme leur première source de financements. Les financements publics représentent :

- 50 à 80 % du budget pour 19 % des associations employeurs ;
- 80 à 100 % du budget pour 31 % des structures ayant des salariés.

Les associations attendent à la fois peu et beaucoup des pouvoirs publics. Le tissu associatif est fort avant tout de sa libre initiative et de sa créativité. Il n'a pas besoin en ce sens d'une régulation plus affirmée, de règles et donc de contraintes supplémentaires. Cela dit, les associations attendent aussi beaucoup des pouvoirs publics, qui doivent jouer pour nous un rôle de « facilitation », notamment face aux difficultés de gestion dues au contexte socio-économique. Faciliter le financement en travaillant sur ses modalités, faciliter le développement associatif en mettant à disposition des ressources en termes d'accompagnement, faciliter la gestion en simplifiant les démarches administratives, faciliter la naissance des associations *via* une aide au démarrage... *Faciliter*, oui, mais comme le répètent à l'envi les acteurs associatifs, « dans le respect du projet et de l'indépendance des structures ».

## **Les associations malmenées**

Toulouse est riche de son tissu associatif et de ses dynamiques associatives, que ce soit dans le domaine du sport, de la culture, de la solidarité, de la santé, de l'environnement, de l'animation de ses quartiers... Chaque association contribue à faire vivre la ville et ses quartiers, participe aussi au développement de la cité et à son attractivité. Elles permettent surtout l'épanouissement individuel ainsi que le renforcement du lien social et favorise une citoyenneté active et responsable. Pour autant, ce rôle central et majeur des associations dans la vie de notre ville est insuffisamment reconnu, pour ne pas dire méprisé.

### **Des subventions réduites**

Songez que l'élu en charge de la vie associative n'est que le 20<sup>e</sup> adjoint au maire.

Songez, aussi, que l'essentiel de la politique actuelle à l'égard des associations a consisté, sous prétexte de plan d'économies, à raboter l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations de 25 % sur la durée du mandat, sans concertation, et sans prise en compte des difficultés qu'elles avaient à affronter par ailleurs (baisse des aides de l'État, fin de nombreux emplois aidés, complexification normative...).

Outre cette décision très contestable de réduire massivement les subventions de fonctionnement allouées aux associations, son application de manière quasi uniforme à toutes les associations - à l'exception de celles préservées pour des motifs ressemblant parfois à du clientélisme - illustre l'absence de véritable vision politique dans ce secteur. Quel sens y a-t-il en effet à appliquer une baisse de subventions quasi uniforme à toutes les

associations, sans prendre en compte leur utilité sociale ou leur contribution au bien commun ?

Une association dispensant du soutien scolaire dans un quartier populaire ou favorisant l'accès de tous à la culture ne mérite-t-elle pas une attention ou un soutien plus prononcés ?

La question du soutien matériel actuellement accordé aux associations mérite également toute l'attention des pouvoirs publics. Le manque de locaux mis à la disposition des associations est notoire, et indigne de la quatrième ville de France. Des quartiers entiers sont sortis de terre sans que ne soient prévus les équipements publics ou locaux associatifs pourtant nécessaires aux besoins de la population qu'ils accueillent (la ZAC des Ponts-Jumeaux en constitue un exemple frappant).

Quant aux locaux existants, leur état de vétusté est parfois alarmant... La Maison des associations, implantée dans les anciens bâtiments de la caserne Niel, est une réalisation à saluer. Mais celle-ci pourrait faire plus que de mettre à disposition locaux et matériel, qui plus est à titre onéreux. Nous pourrions par exemple imaginer qu'elles proposent un accompagnement humain aux bénévoles associatifs, ou encore un centre de ressources sur lequel s'appuyer dans la gestion quotidienne de leurs associations.

## **Des initiatives de moins en moins valorisées**

Enfin, sur le plan administratif, la Ville de Toulouse a, à l'instar de nombreuses collectivités de notre pays, accompagné le mouvement de retrait du financement direct aux associations, pour privilégier le financement par appel à projets. Si cette logique peut s'entendre du point de vue d'une collectivité soucieuse d'orienter ses financements en fonction des objectifs qui lui tiennent à cœur, elle est source d'un épuisement certain des énergies des bénévoles associatifs.

La raréfaction des financements publics contraint en effet les associations, en particulier celles employant du personnel, pour lesquelles la recherche de ressources stables est un enjeu majeur, à candidater à ces appels à projets dont l'objet est parfois fort éloigné de leur projet associatif. Le montage de ces dossiers de financement, de plus en plus complexes et extrêmement chronophages, se fait au détriment des projets propres que les bénévoles souhaiteraient voir aboutir et qui sont à la source de leur engagement. Ils y laissent une bonne partie de leur énergie et de leur enthousiasme, pourtant vitaux pour la bonne santé des associations, qui doivent pouvoir rester à l'initiative.

TOULOUSE DEMAIN

## **Des associations enfin considérées**

La vie associative repose sur une grande richesse locale et l'engagement citoyen des adhérents, des militants et des bénévoles. Nous voulons accompagner le développement de cette vie associative, encourager l'autonomie des associations, le respect du pluralisme et rechercher avec elles un partenariat constructif.

Cette politique pourrait se concrétiser à travers l'adoption d'une « charte des engagements réciproques Ville/associations », coélaborée par les acteurs du secteur.

### **Répondre à la crise du financement**

Accompagner les associations, c'est conduire une politique qui n'accentue pas leurs difficultés et qui permette de faire émerger les initiatives les plus utiles. Nous préconisons de :

- recentrer les subventions sur le projet associatif, car c'est le cœur de tout engagement citoyen, en rompant avec la stricte



logique qui a vu se multiplier les appels à projets et les subventions sur critères ;

- généraliser le conventionnement pluriannuel dans le cadre des relations avec les associations, afin de favoriser les projets durables, tout en simplifiant les procédures ;

- renforcer et adapter aux besoins nouveaux le maillage territorial des équipements et des pôles associatifs de quartier. C'est un service nécessaire pour les habitants ;

- permettre aux associations d'accéder à des prêts dispensés par le Crédit municipal de Toulouse ;

- permettre aux associations qui ne possèdent pas suffisamment d'apports financiers personnels (fonds propres, quasi-fonds propres) de bénéficier de garanties d'emprunts par la Ville.

#### *Un plan d'urgence*

Nous préconisons également de mettre en place, dès le début du mandat, un plan d'urgence d'appui aux associations en difficulté dont l'existence est menacée. L'aide exceptionnelle visée serait attribuée sur la base d'un diagnostic général exposant les raisons des difficultés et permettant de discerner les causes des problèmes identifiés. Elle serait conditionnée à une présentation de l'ensemble des démarches engagées pour stabiliser ou consolider la structure en faisant apparaître clairement l'impact de l'aide apportée (avec le détail des mesures engagées, de la mobilisation des partenaires et de la liste des organismes sollicités). Elle serait adossée à un plan de redressement et de consolidation de l'association. La définition de ces mesures pourra impliquer les fédérations et têtes de réseaux d'appartenance de la structure en difficulté.

Nous préconisons enfin de consolider l'emploi dans les associations à travers une aide à l'emploi associatif local et en accompagnant la « professionnalisation » du secteur.

## Encourager les initiatives associatives

Poursuivre une politique au service du pluralisme associatif tout en respectant la liberté de chaque association, voilà l'objectif prioritaire qui serait le nôtre. Nous voulons encourager l'initiative associative et déployer une véritable politique de confiance à l'égard du milieu associatif. Il s'agirait d'accompagner les associations sans chercher à modifier leur projet associatif ni à s'y substituer.

### *Un observatoire de la vie associative*

Nous préconisons de développer un dispositif de connaissance de la vie associative toulousaine par la création d'un observatoire de la vie associative. Il s'agirait de se donner les moyens d'observer, de saisir, de mieux comprendre le secteur associatif, ses atouts, ses potentialités et ses difficultés. Ce diagnostic est le préalable à toute ambition consistant à bâtir une « politique de vie associative ambitieuse ». Par ailleurs, cet observatoire permettrait de mieux mesurer l'impact social de nos associations. La Ville de Toulouse ne doit plus négliger les coûts évités par la prévention associative, par exemple en chiffrant les dépenses de santé ou les dépenses d'éducation évitées grâce à l'action des associations en la matière. L'observation aurait également pour mission d'identifier les initiatives associatives les plus innovantes et utiles au bien commun, de les valoriser et de les propager.

### *Un fonds d'encouragement à l'initiative associative*

Nous préconisons de créer un fonds d'encouragement à l'initiative associative, qui permettrait d'accompagner les projets les plus novateurs et les plus utiles socialement, ou aux associations nouvelles les plus innovantes de démarrer leurs activités. Il s'agirait également de mettre en place un système d'interaction entre les associations et la Ville, dans lequel la commune serait initiatrice d'« appels à initiatives », inversant ainsi la logique d'appels

d'offres et de l'appel à projets, en laissant leur autonomie aux acteurs associatifs.

*Donner accès aux équipements municipaux*

Nous préconisons d'ouvrir la possibilité de confier la gestion de certains équipements municipaux à des associations bien implantées dans les quartiers ou porteuses de projets innovants, lorsque par exemple se posera la question du devenir d'un bâtiment ou lieu symbolique. Il s'agirait, selon les principes de l'éducation populaire, à travers la gestion associative de ces équipements, de permettre l'organisation par les habitants eux-mêmes de leurs loisirs et de la vie de leur quartier. Ces associations pourraient ainsi élaborer et animer des projets visant l'épanouissement de l'individu, la construction de son autonomie et le renforcement du lien social, participant de cette manière à la lutte contre les inégalités et l'isolement des personnes, tout en soutenant la citoyenneté.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur un accompagnement financier stabilisé à travers la mise en place de conventions pluriannuelles évoquées précédemment. Celles-ci scelleraient un partenariat riche avec les associations, en matière d'enfance, de jeunesse, de vie citoyenne, de projets artistiques et culturels pluriels, de sports et de loisirs pour tous.

## **Soutenir le bénévolat**

L'engagement bénévole constitue le cœur de tout projet associatif. Soutenir le bénévolat implique de favoriser l'engagement citoyen, c'est-à-dire la participation de chacun à la vie de la cité. Nous préconisons les mesures suivantes :

- élargir les missions de la Maison des associations, pour en faire un véritable centre de ressources et de formation au service des bénévoles associatifs. Elle serait chargée de coordonner toute

la politique de soutien aux bénévoles que nous engagerons ;

- encourager les associations à favoriser la prise de responsabilité au sein de leurs instances et notamment intégrer des jeunes dans leurs structures ;

- soutenir et reconnaître également les structures d'appui existantes en faveur des associations (têtes de réseau, centres de ressources), en favorisant leurs actions à l'échelle métropolitaine ;

- favoriser la formation croisée des bénévoles et des salariés des associations pour accompagner la nécessaire « professionnalisation » des compétences ;

- créer un « passeport bénévole » : outil de reconnaissance et de valorisation de l'engagement associatif, il permettrait l'accès à des formations, à des événements ou des spectacles, voire à une validation des acquis de l'expérience (VAE).

## **Favoriser les échanges et la mise en réseau**

L'avenir des associations de la ville passe enfin par l'encouragement des dynamiques interassociatives. Il s'agirait de faciliter et développer les dynamiques collectives ainsi que la mise en réseau. La Maison des associations nouvelle pourrait se voir confier la création et l'animation de réseaux de partage associatifs, permettant de briser l'isolement des bénévoles associatifs, de partager les savoir-faire et de développer des projets communs.

Nous préconisons en ce sens de :

- créer un fonds d'encouragement à la coopération associative, pour soutenir les projets interassociatifs les plus innovants ;

- faciliter les partenariats entre les associations, le monde universitaire et la recherche académique ;

- mettre en place des complémentarités entre les équipements par territoire, développer des projets par secteur géographique, en fonction des publics et des habitants concernés ;

- créer une instance de dialogue permanent entre pouvoirs publics et associations, qui pourrait prendre la forme d'un conseil de la vie associative.

*Accompagner la digitalisation*

Nous préconisons la mise en place un plan d'accompagnement à la digitalisation des associations. Les associations peuvent être des acteurs de premier plan d'exercice de la citoyenneté à l'ère du numérique. Aborder les problématiques de digitalisation fournit à chaque association l'occasion de réinterroger ses modes d'organisation afin de faciliter l'investissement de tous les adhérents. Les outils numériques permettent de s'affranchir en partie des notions de temps et de repenser les procédures de prise de décision collective. Les outils numériques permettent à chacun de trouver des possibilités multiples de contributions (sondages, commentaires, expression écrite, audio et vidéo...). Ils permettent également d'élargir le territoire d'impact et les coopérations de l'association, transcendant les frontières géographiques.